

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2022



OFI HIGH YIELD 2027

FCP Obligations et autres titres de créances
internationaux

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Objectif de gestion

Le Fonds OFI High Yield 2027 a pour objectif d'obtenir sur la durée de vie du Fonds soit 7 ans à échéance du 31 décembre 2027, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD.

La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la Société de Gestion.

Indicateur de référence

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD, il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027. Dans l'optique d'une dissolution du Fonds au 31/12/2027, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles (y compris obligations convertibles contingentes dites Cocos). De la même manière et de façon accessoire (10%), le Fonds pourra investir en obligations d'émetteurs privés dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions...). L'exposition éventuelle aux marchés actions induite par ces produits sera cependant marginale et ne constitue pas le cœur de cible du portefeuille.

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade, afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la duration seront gérées activement.

Le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés au minimum « BB - ». La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB- (en application de la politique de notation d'OFI AM), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entrainera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027 et sélectionner les émetteurs (parmi un gisement diversifié de 276 émetteurs provenant de divers secteurs et de divers pays), présentant la probabilité de défaut moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield - investissements spéculatifs plus risqués), allocation sectorielle ou par catégorie de notation.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier :

- de 0 % à 100 % de son actif en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs) ;
- de 0 % à 50 % de son actif en titres « Investment Grade » ;
- 0 % de son actif en titres non notés ;

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change. Le taux d'exposition maximum aux émetteurs hors OCDE sera compris entre 0 et 20%. La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 6. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Le Fonds connaîtra une variation importante de son profil de risque entre son lancement et son arrivée à terme en raison du remboursement des obligations en portefeuille.

A l'approche de l'échéance du Fonds, Le Fonds aura une « gestion prudente ». Le Fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. Le gérant se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs privés et publics en fin de vie du Fonds si leur rendement s'avère meilleur, sans que la maturité de ces titres puisse excéder 6 mois après la date d'échéance du Fonds.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change.

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 6](#)

- [Code LEI](#) : 549300USYKCL4FHKHJ82
- [Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit](#) :

Le Fonds ne promeut pas de caractéristique environnementale et/ou sociale particulière, ni ne poursuit un objectif spécifique de durabilité (environnemental et/ou social). Par ailleurs, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés et ne constituent pas un élément central de la stratégie d'investissement.

- [Taxonomie](#) :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Néanmoins, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Une politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques. https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf

Une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050. https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_petrole-et-gaz.pdf

Une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1e euro du Chiffre d'Affaires.

Une [position sur les armes controversées](#). Le Groupe met en application pour son propre compte et pour les OPC dont il assure la gestion active, les principes érigés par les conventions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel, des armes à sous munitions et des armes chimiques.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

Les controverses susceptibles d'affecter la relation ou l'impact sur une des parties prenantes de l'émetteur sont suivies et analysées. Elles peuvent concerner : les clients, les investisseurs, les régulateurs, les fournisseurs, la société civile, les salariés, l'environnement de l'émetteur.

Ces controverses font l'objet d'une évaluation, en quatre niveaux, en fonction de leur sévérité, intensité et de leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace).

Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et Autres Titres de Créances Internationaux ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le Fonds est investi en titres financiers sélectionnés discrétionnairement par la Société de Gestion. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi sur les titres les plus performants.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (dits à haut rendement ou *High Yield*) :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains pays :

Le Fonds pourra être exposé à des émetteurs privés ou public de pays dont la dette souveraine est particulièrement risquée dans les conditions de marché prévalant à la date de lancement du Fonds : Espagne, Italie, Portugal.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé à la dette des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change :

Bien que le portefeuille soit systématiquement couvert du risque de change par le gérant, une telle couverture étant par construction imparfaite, le Fonds reste exposé à un risque résiduel de change. Le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : Il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : Le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non-remboursement en date de call : Les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- De valorisation : Compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : Les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste.

Le risque global est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net.

Le niveau de levier indicatif du Fonds, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 150%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

INFORMATIONS RELATIVES A LA VAR

| OFI HIGH YIELD 2027 | VaR 5d 95% sur 2022 |
|---------------------|---------------------|
| Moyenne | 1,18% |
| Maximum | 1,57% |
| Minimum | 0,54% |

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 10 janvier 2022, par décision de la Société de Gestion, la période souscription est renouvelée une seconde fois pour une période courant du 10 janvier 2022 au 09 juillet 2022 ;
- A compter du 10 juillet 2022, l'objectif d'un seuil d'encours de 250 M€ n'ayant pas encore été atteint au 09 juillet 2022, la Société de Gestion a souhaité poursuivre la commercialisation du Fonds et a décidé d'ouvrir de nouvelles périodes de souscription. Ainsi par décision de la Société de Gestion, une troisième période de souscription de 6 mois courra du 10 juillet 2022 au 09 janvier 2023, et pourra être reconduite si besoin ;
- A compter du 1^{er} décembre 2022, une dernière période de souscription courra jusqu'au 31/12/2024. Les commissions de rachat acquises à l'OPCVM sont supprimées, mise en place du swing pricing et valorisation des titres au mid : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Les changements à venir sont les suivants :

- A compter du 02 janvier 2023 :
 - Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT devient Ofi Invest Asset Management ;
 - Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
 - Changement de dénomination du Fonds : OFI HIGH YIELD 2027 devient Ofi Invest High Yield 2027 ;
 - Le prospectus intègre désormais le DIC PRIIPS et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.
- A compter du 12 janvier 2023, création de la part A ;
- A compter du 20 janvier 2023, Ofi Invest High Yield 2027 intègre désormais une stratégie ISR et devient un OPC dit Article 8.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionnarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-de-vote.pdf

CRITERES ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement.pdf

Le rapport d'engagement est lui-même disponible sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(** Bonus 2021 versé en février 2022)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier

L'année 2022 a été particulièrement complexe. Plusieurs dynamiques se sont entrecroisées (économiques, monétaires, politiques, climatiques...) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions.

L'année avait plutôt bien commencé sur le plan économique, l'économie mondiale étant encore portée par la dynamique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial. Alors que la demande progressait fortement, ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs. Il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine. Les dernières statistiques publiées montrent une inflation sur un an de 7.1% aux Etats-Unis et de 10.1% en zone euro.

Dans ces conditions, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, le taux des Fed Funds a été relevé rapidement, passant de la fourchette 0/0,25% à 4.25/4.50% actuellement. D'après les dernières déclarations du Président de la FED (Réserve Fédérale américaine), ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à quatre reprises, de 0,50% puis de 2 fois 0,75%, passant donc de -0,5% en début d'année à 2% en fin de période.

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite la crainte d'une récession brutale, provoquée par le resserrement des conditions monétaires, qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance avait été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui avait pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays avait été touchée par des mesures de confinement qui avaient concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « zéro Covid ». Désormais, l'économie chinoise semble prête à rebondir, surtout que la politique stricte de zéro Covid a été sérieusement assouplie en décembre, au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe.

Notons enfin que, sur le plan géopolitique, l'année a été très compliquée. Les tensions internationales ont lourdement pesé sur la confiance des investisseurs et déstabilisé le marché des matières premières. La guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Cela a incité les pays européens à complètement modifier les sources d'approvisionnement, ce qui a fait peser un coût additionnel très important. Par ailleurs, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis se sont encore durcies, autour du cas de Taiwan mais également en raison d'une compétition de long terme qui réduit les perspectives de coopération entre les deux pays, les deux plus grandes puissances économiques du monde. La reconduction du Président Xi Jinping, pour un 3^{ème} mandat inédit à la tête du pays, laisse en outre augurer une Chine plus tournée vers elle-même à moyen terme.

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire. L'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées négatives, même si un regain d'optimisme a commencé à se manifester à partir du mois d'octobre. En effet, la perspective d'une décade de l'inflation, et donc d'une sorte de plafond atteint sur les taux d'intérêt, a commencé à redonner confiance aux marchés, d'autant que les valorisations d'ensemble des actions ont baissé.

Taux d'Intérêt

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans ont ainsi monté de près de 235 points de base (bps), mais, fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée avec un rendement de près 4.4% pour le 2 ans et 3,87% pour le rendement du T Notes 10 ans.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0,17% à 2.57% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec quelques turbulences ponctuelles sur les spreads souverains en zone euro, France comprise. Cela a été surtout notable sur la dette italienne au moment des élections, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Euro Zone Government Bond Index) s'inscrit en baisse de près de 18.4% sur la période.

Sur le crédit, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de 13.6% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 11.5% en Europe et de 11.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** a été plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0%. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 17.8% en Dollar (-12.4% en euros) celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 11.7% en Dollar (-5.9% en euros).

Les obligations convertibles ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles ont reculé de 14.2% en Europe sur la période et de 18.7% aux Etats-Unis.

Concernant les devises, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,13 à 1.07 en fin de période, après avoir atteint la zone de 0.95, soit un recul final de près de 5%. La monnaie américaine a bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre en Europe. Le RMB, la devise chinoise, a également été affectée par la situation économique délicate en Chine et la fermeté de la monnaie américaine : elle a reculé de près de 8% contre le Dollar. Parmi les autres devises émergentes, les monnaies des pays exportateurs de matières premières ont progressé dans l'ensemble, à l'image du Real Brésilien et du Peso mexicain qui ont gagné respectivement 12% et 11.6% contre l'Euro. En Europe, la Livre Sterling a reculé de 5.5% contre l'Euro. Le Franc Suisse a, quant à lui, progressé de près de 5% contre l'Euro.

Les marchés actions ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Les actions internationales ont ainsi perdu près de 17% en USD, comme l'indice S&P 500 des actions américaines et près de 9% pour l'indice Eurostoxx, dividendes compris. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 30% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -22% en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 19% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 15%, et ce malgré un rebond spectaculaire en fin d'année après l'assouplissement annoncé des mesures sanitaires et de soutien à l'économie, particulièrement le secteur immobilier.

A noter que, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'once d'or a quelque peu déçu et reste stable sur la période, clôturant à près de 1840 USD l'once, après avoir atteint un plus haut de près de 2050 après l'invasion russe en Ukraine.

Gestion

Performance : Aucun indicateur de référence n'est défini.

| | OFI High Yield 2027 | | | |
|------------------|---------------------|---------|---------|----------|
| | Part IC | Part ID | Par RFC | Part RFD |
| VL au 31/12/2021 | 110,15€ | 110,15€ | 109,95€ | 109,95€ |
| VL au 30/12/2022 | 97,96€ | 94,98€ | 97,63€ | 94,85€ |
| Performance | -11,07% | -11,07% | -11,21% | -11,20% |

La part RC a été activée le 27 juin 2022 – valeur liquidative initiale = 100€ ; Au 30/12/2022 elle s'élève à 102,06€
La part RD a été activée le 27 juin 2022 – valeur liquidative initiale = 100€ ; Au 30/12/2022 elle s'élève à 102,12€

L'actif net du portefeuille s'élève à 108 926 819.99 euros au 30/12/2022 contre 74 869 182,81 euros au 31/12/2021.

Commentaire de gestion :

OFI High Yield 2027 affiche une valeur liquidative de 97,96 au 30 décembre 2022 contre 110,15 au 31 décembre 2021, portant ainsi la performance annuelle à -11,07%. La performance du Fonds sur l'année reflète à la fois la forte hausse des taux ainsi que celle des spreads de crédit, dans un contexte de guerre en Ukraine, d'inflation record et de resserrement monétaire. Le Fonds a souffert au cours de l'année de sa duration. Il a en contrepartie bénéficié partiellement de son investissement centré sur les noms notés BB, une caractéristique prudente pour un fonds high yield.

Sur l'exercice, OFI High Yield 2027 n'est pas intervenu sur des dérivés de crédits (i.e. : Itraxx Crossover). Dans un contexte de hausse de taux, il a bénéficié des couvertures mises en place au travers de la vente de futures sur le bund.

L'année 2022 aura été exceptionnelle à tous points de vue : côté macro, trois risques qu'on croyait disparus sont revenus, avec le grand retour de la guerre sur le sol européen, la menace de rupture énergétique en hiver en Europe de l'Ouest, et le retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 80, obligeant les banques centrales à entrer dans le cycle de resserrement monétaire le plus restrictif sur une génération. Côté marché, la baisse sur l'obligataire a été la plus forte depuis la crise financière de 2008.

Malgré tout, dans une année de grande volatilité, il est à noter que le recul du marché high yield s'est surtout concentré sur le premier semestre, au cours duquel le marché high yield européen a reculé de plus de 15%. Il a par la suite nettement rebondi, malgré le durcissement des discours des banques centrales provoquant un peu de volatilité.

Côté facteurs techniques, les grandes incertitudes marquant l'année et la hausse des taux d'intérêt ont provoqué la quasi-fermeture du marché primaire high yield, qui termine l'année à son plus faible niveau depuis les années 2000 avec moins de 30 Mds€ émis sur l'année. Côté demande, les flux sortants ont également été très forts avec la baisse de l'appétit pour le risque. La décollecte sur le high yield a ainsi atteint 50 Mds\$ en Europe et 23 Mds\$ aux Etats-Unis. La décollecte a cependant eu lieu bien davantage au 1^{er} semestre qu'au cours du 2^e semestre où le niveau absolu de rendement, historiquement élevé depuis 10 ans, a constitué une force de rappel importante pour les investisseurs.

Côté émetteurs, malgré l'acuité de la crise, le niveau des défauts est resté extrêmement bas. Seuls six défauts se sont matérialisés sur l'année dans le marché, soit un niveau record là aussi. Les entreprises sont entrées dans la crise avec de faibles besoins de refinancement grâce aux exercices de refinancement de 2020 et 2021, et sont parvenues à maintenir leurs marges à des niveaux élevés grâce à une capacité à monter les prix et à des carnets de commandes restés à un bon niveau malgré la moindre visibilité des acteurs économiques sur la croissance. La performance annuelle du marché High Yield européen hors financières, à -11,16%, se décompose comme suit : (i) les BBs finissent l'année à -11.0%, pénalisés par leur duration supérieure à celle du marché malgré un moindre écartement des spreads de crédit ; (ii) les Bs (-9.7%) ont moins souffert des taux mais davantage des spreads, et (iii) les CCCs (-16.8%) affichent les plus mauvaises performances, du fait du risque de défaut accru dans un environnement difficile. A noter également la nette sous-performance des hybrides (-16,4%), un segment qui, malgré sa meilleure qualité de crédit, a souffert de sa surpondération à l'immobilier ainsi que du risque de non-rappel des obligations à leur première date de *call*.

Les principaux mouvements intervenus sur l'exercice ont été les suivants :

| | Nominal | Instrument Reference | Net Amount |
|-------------------------------------|----------------|----------------------|-------------|
| Rappels par l'émetteur | | | |
| EL CORTE INGLES 3.000 2024_03 | - 260 000,00 | XS1886543476 | - 263 141 |
| MERCIALYS 4.625 2027_07 | - 600 000,00 | FR0013522091 | - 706 814 |
| RUBIS TERMINAL INFRA 5.625 2025_05 | - 1 000 000,00 | XS2178048257 | - 1 038 281 |
| SAPPI PAPIER HLDG 3.125 2026_04 | - 1 190 000,00 | XS1961852750 | - 1 099 885 |
| Achats titres | | | |
| JC DECAUX 2.625 2028_04 | 1 300 000,00 | FR0013509643 | 1 148 910 |
| SUEDZUCKER FIN 5.125 2027_10 | 1 300 000,00 | XS2550868801 | 1 293 123 |
| CMA CGM 7.500 2026_01 | 1 200 000,00 | XS2242188261 | 1 248 400 |
| CARMILA 1.625 2027_05 | 1 200 000,00 | FR0014000T33 | 1 033 701 |
| SAPPI PAPIER HLDG 3.625 2028_03 | 1 200 000,00 | XS2310951103 | 1 000 108 |
| EASYJET FINCO 1.875 2028_03 | 1 200 000,00 | XS2306601746 | 982 084 |
| TECHNIP ENERGIES 1.125 2028_05 | 1 200 000,00 | XS2347284742 | 1 016 921 |
| CELLNEX FINANCE 1.500 2028_06 | 1 200 000,00 | XS2348237871 | 1 175 286 |
| TEREOS FIN GROUP 4.750 2027_04 | 1 200 000,00 | XS2413862108 | 1 115 116 |
| EDF 3.875 2027_01 | 1 200 000,00 | FR001400D6M2 | 1 180 675 |
| Ventes titres | | | |
| GROUPE FNAC 2.625 2026_05 | - 500 000,00 | XS1987729768 | - 476 119 |
| NEXI 1.750 2024_10 | - 650 000,00 | XS2066703989 | - 656 910 |
| BALL 1.500 2027_03 | - 650 000,00 | XS2080318053 | - 625 289 |
| DEMIRE REAL ESTATE 1.875 2024_10 | - 800 000,00 | DE000A2YPAK1 | - 567 418 |
| LAGARDERE 1.750 2027_10 | - 800 000,00 | FR0014005SR9 | - 758 728 |
| WEPA HYGIENEPRODUKTE 2.875 2027_12 | - 1 000 000,00 | DE000A254QA9 | - 870 204 |
| VICTORIA 3.750 2028_03 | - 1 000 000,00 | XS2315945829 | - 713 020 |
| EASYJET 0.875 2025_06 | - 1 030 000,00 | XS2009152591 | - 936 017 |
| NIDDA HEALTHCARE HLDG 3.500 2024_09 | - 1 100 000,00 | XS1690644668 | - 1 067 647 |
| SAMHALLSBYGG 1.000 2027_08 | - 1 100 000,00 | XS2114871945 | - 692 691 |
| Futures bund | | | |
| EURO-BUND FUTURE Dec22 | 4 200 000,00 | RXZ2 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | 4 000 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Mar23 | 2 300 000,00 | RXH3 | |
| EURO-BUND FUTURE Mar22 | 2 000 000,00 | RXH2 | |
| EURO-BUND FUTURE Mar22 | 1 900 000,00 | RXH2 | |
| EURO-BUND FUTURE Mar22 | 1 900 000,00 | RXH2 | |
| EURO-BUND FUTURE Mar23 | 1 900 000,00 | RXH3 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | 1 700 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | 1 300 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | - 300 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Dec22 | - 400 000,00 | RXZ2 | |
| EURO-BUND FUTURE Dec22 | - 800 000,00 | RXZ2 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | - 1 100 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | - 1 100 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | - 1 500 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Sep22 | - 3 000 000,00 | RXU2 | |
| EURO-BUND FUTURE Dec22 | - 3 000 000,00 | RXZ2 | |
| EURO-BUND FUTURE Mar23 | - 4 200 000,00 | RXH3 | |

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 30/12/2022

Taux : Pas de position au 30/12/2022

Crédit : Pas de position au 30/12/2022

Actions – CFD : Pas de position au 30/12/2022

Commodities : Pas de position au 30/12/2022

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, OFI HIGH YIELD 2027 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest High Yield 2027

Identifiant d'entité juridique : 969500B8I8H2B95Z6E71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences



Le Fonds Ofi Invest High Yield 2027 (ci-après le « Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds investit dans des obligations « haut rendement » (High Yield) et des titres de créance émis par des entreprises de toutes zones géographique affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

En effet, ce Fonds intègre dans sa gestion un ensemble d'exigences ESG qui lui ont permis d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues avec notamment une surperformance de la note ESG du portefeuille par rapport à son indice de référence.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- La note ESG du Fonds est de **5.73** sur 10.
- La note ESG de l'univers d'investissement est de **5.75** sur 10.

Pour rappel, le Fonds n'est devenu un OPC dit Article 8 qu'à compter du 20 Janvier 2023.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs des durabilités :

| Indicateur d'incidence négative | Notation ESG | Politiques d'exclusion | Analyse de controverses | Politique d'engagement |
|--|--------------|---|-------------------------|------------------------|
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement | | | | |
| 1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales | X | X <i>Charbon / pétrole et gaz</i> | X | X |
| 2. Empreinte carbone | | | | X |
| 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements | X | | | X |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | | X <i>Charbon / pétrole et gaz</i> | | X |
| 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable | X | | X | |

| | | | | |
|--|---|---------------------------------|---|---|
| 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact | X | | | |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | X | | X | X |
| 8. Rejets dans l'eau | X | | X | |
| 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | X | | X | |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | |
| 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE | | X <i>Pacte mondial</i> | X | X |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | | X <i>Pacte mondial</i> | X | X |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | | | X | |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | X | | | X |
| 14. Exposition à des armes controversées | | X <i>Armes controversées</i> | | |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales | | | | |
| Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | X | | X | X |
| Indicateurs applicables aux émetteurs souverains ou supranationaux | | | | |
| 15. Intensité des émissions de gaz à effet de serre | X | | | |
| 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | X | | | |

De ce fait, le Compartiment a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS | SECTEUR | % D'ACTIFS | PAYS |
|---|--------------------------------------|------------|--------------------|
| SUEDZUCKER FIN 5.125 2027_10 | Aliments, boissons et tabac | 1,22% | Allemagne |
| SAIPEM FIN INTL 3.375 2026_07 | Energie | 1,21% | Italie |
| CMA CGM 7.500 2026_01 | Biens et services industriels | 1,18% | France |
| REXEL 2.125 2028_06 | Biens et services industriels | 1,18% | France |
| INTL CONSOLIDATED AIRLINE 1.500 2027_07 | Voyages et loisirs | 1,17% | Royaume-Uni |
| CELANESE US 4.777 2026_07 | Produits chimiques | 1,16% | Etats-Unis |
| SAZKA GROUP AS 3.875 2027_02 | Voyages et loisirs | 1,15% | République Tchèque |
| IHO VERWALTUNG 3.875 2027_05 | Automobiles et pièces | 1,15% | Allemagne |
| SAPPI PAPIER HLDG 3.625 2028_03 | Ressources de base | 1,13% | Afrique du Sud |
| ARDAGH PKG FIN 2.125 2026_08 | Biens et services industriels | 1,13% | Irlande |
| ELIOR 3.750 2026_07 | Produits et services de consommation | 1,13% | France |
| ASHLAND SERVICES 2.000 2028_01 | Produits chimiques | 1,12% | Pays-Bas |
| DEUTSCHE LUFTHANSA 3.000 2026_05 | Voyages et loisirs | 1,11% | Allemagne |
| AUTOSTRADA 1.750 2027_02 | Biens et services industriels | 1,10% | Italie |

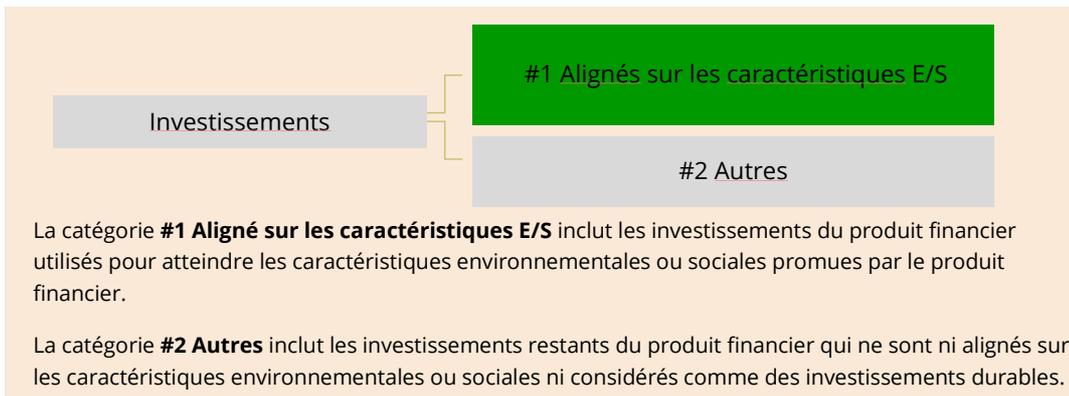
| | | | |
|---------------------------------------|-----------------------|-------|------------|
| LKQ EURO HOLDINGS BV 4.125 2028_04 | Automobiles et pièces | 1,10% | Etats-Unis |
|---------------------------------------|-----------------------|-------|------------|



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 30 décembre 2022, le Compartiment a **97.30%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Compartiment a **2.70 %** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- **0.01 %** de liquidités
- **0 %** de dérivés
- **2.69 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S**.
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| SECTEUR | % D'ACTIFS |
|--------------------------------------|------------|
| Biens et services industriels | 21,34% |
| Automobiles et pièces | 10,95% |
| Immobilier | 8,96% |
| Voyages et loisirs | 8,40% |
| Produits chimiques | 7,95% |
| Télécommunications | 7,16% |
| Santé | 6,97% |
| Produits et services de consommation | 6,18% |
| Construction et matériaux | 4,64% |
| Aliments, boissons et tabac | 4,01% |
| Services aux collectivités | 2,96% |

| | |
|--------------------|-------|
| Médias | 2,83% |
| Energie | 2,11% |
| Vente au détail | 1,98% |
| Ressources de base | 1,13% |
| Technologie | 0,89% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Compartiment conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.



● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 20% de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de **0.01** %,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de **0** %,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG à hauteur de **2.69** %.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN ACTIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Immobilisations nettes | - | - |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers | 108 921 116,31 | 74 768 378,02 |
| Actions et valeurs assimilées | - | - |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 106 668 588,88 | 73 717 734,91 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 106 668 588,88 | 73 717 734,91 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances négociables | - | - |
| Autres titres de créances | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Organismes de placement collectif | 2 252 527,43 | 873 163,11 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 2 252 527,43 | 873 163,11 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Contrats financiers | - | 177 480,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | 177 480,00 |
| Autres opérations | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - |
| Créances | 20 150,00 | 170 035,29 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 20 150,00 | 170 035,29 |
| Comptes financiers | 23 375,17 | 132 559,00 |
| Liquidités | 23 375,17 | 132 559,00 |
| Total de l'actif | 108 964 641,48 | 75 070 972,31 |

(1) Premier exercice

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN PASSIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|---|----------------|---------------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 107 331 922,36 | 73 063 402,36 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | - | - |
| Report à nouveau (a) | 4 821,49 | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | -878 730,27 | -292 140,62 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | 2 468 806,41 | 2 097 921,07 |
| Total des capitaux propres | 108 926 819,99 | 74 869 182,81 |
| (= Montant représentatif de l'actif net) | | |
| Instruments financiers | - | 177 480,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Contrats financiers | - | 177 480,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | 177 480,00 |
| Autres opérations | - | - |
| Dettes | 37 821,49 | 24 309,50 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 37 821,49 | 24 309,50 |
| Comptes financiers | - | - |
| Concours bancaires courants | - | - |
| Emprunts | - | - |
| Total du passif | 108 964 641,48 | 75 070 972,31 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(1) Premier exercice

Hors bilan (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|--|------------|---------------------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | - | 9 939 460,00 |
| TAUX | - | 9 939 460,00 |
| VENTE - FUTURE - EURO BUND | - | 9 939 460,00 |
| Engagements de gré à gré | - | - |
| Autres engagements | - | - |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - |
| Autres engagements | - | - |

(1) Premier exercice

Compte de résultat (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|--|---------------------|---------------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 194,89 | 2,30 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | - | - |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 2 464 854,42 | 2 294 601,43 |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Produits sur contrats financiers | - | - |
| Autres produits financiers | - | - |
| Total (I) | 2 465 049,31 | 2 294 603,73 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Charges sur contrats financiers | - | - |
| Charges sur dettes financières | 1 956,56 | 1 801,82 |
| Autres charges financières | - | - |
| Total (II) | 1 956,56 | 1 801,82 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | 2 463 092,75 | 2 292 801,91 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 465 545,63 | 460 850,89 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | 1 997 547,12 | 1 831 951,02 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | 471 259,29 | 265 970,05 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | - |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | 2 468 806,41 | 2 097 921,07 |

(1) Premier exercice

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties. Les Credit Default Swaps sont valorisées "mark to market", sur la base du cours de clôture en tenant compte de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Une fois la période de souscription terminée, un mécanisme de swing pricing sera mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Toutefois, comme indiqué précédemment, la SGP se laissant la possibilité de procéder avant l'échéance du Fonds à une reconduction de la stratégie d'investissement ou à une fusion absorption avec un autre OPCVM, ce mécanisme de SWING PRICING pourra être supprimé au moment de la mutation.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de Gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de rachats des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de rachat. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des coûts de transaction et des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde des rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de Gestion conformément à la pricing policy OFI.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en oeuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

0,55% TTC pour les parts IC et ID

0,65% TTC pour les parts RFC et RFD

1,05% TTC pour les parts RC et RD

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Pour les parts de IC – RC – RFC

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour les parts de ID – RD – RFD

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées de toutes les catégories de parts:

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|--|-----------------------|---------------------------|
| Actif net en début d'exercice | 74 869 182,81 | - |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | 44 877 265,92 | 83 348 030,78 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -232 464,19 | -12 682 905,64 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 167 117,80 | 666 222,17 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -1 577 283,35 | -649 927,48 |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | 615 820,00 | - |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | -122 000,00 | -34 240,00 |
| Frais de transaction | -26 079,92 | -10 224,15 |
| Différences de change | - | - |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -9 742 379,20 | 2 222 796,11 |
| Différence d'estimation exercice N | -7 519 583,09 | |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | 2 222 796,11 | |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers | -177 480,00 | 177 480,00 |
| Différence d'estimation exercice N | - | |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | 177 480,00 | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -1 722 427,00 | - |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 1 997 547,12 | 1 831 951,02 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Actif net en fin d'exercice | 108 926 819,99 | 74 869 182,81 |

(1) Premier exercice

Répartition par nature juridique ou économique

| Désignation des valeurs | Montant | % |
|---|-----------------------|--------------|
| Actif | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 106 668 588,88 | 97,93 |
| Obligations Indexées | - | - |
| Obligations Convertibles | - | - |
| Titres Participatifs | - | - |
| Autres Obligations | 106 668 588,88 | 97,93 |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres négociables à court terme | - | - |
| Les titres négociables à moyen terme | - | - |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Autres | - | - |
| Hors-bilan | | |
| Taux | - | - |
| Actions | - | - |
| Crédit | - | - |
| Autres | - | - |

Répartition par nature de taux

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--|----------------|-------|---------------|------|----------------|---|-----------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 105 573 682,03 | 96,92 | 1 094 906,85 | 1,01 | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | 23 375,17 | 0,02 |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par nature de taux (suite)

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------|---|
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par maturité résiduelle

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--|-----------|------|-----------------|---|---------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | 13 728 387,24 | 12,60 | 67 817 507,47 | 62,26 | 25 122 694,17 | 23,06 |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 23 375,17 | 0,02 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par devise

| | | % | | % | | % | | % |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| OPC | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par devise (suite)

| | | % | | % | | % | | % |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

Débiteurs et créditeurs divers

| | 30/12/2022 |
|---|-------------------|
| Créances | |
| Coupons à recevoir | 20 150,00 |
| Total créances | 20 150,00 |
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -37 768,59 |
| Provision commission de mouvement | -52,90 |
| Total dettes | -37 821,49 |
| Total | -17 671,49 |

Souscriptions rachats

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| Catégorie de parts IC | |
| Parts émises | 226 892,6242 |
| Parts rachetées | 688,8057 |
| Catégorie de parts ID | |
| Parts émises | 228 555,6077 |
| Parts rachetées | 1 781,3923 |
| Catégorie de parts RFC | |
| Parts émises | - |
| Parts rachetées | - |
| Catégorie de parts RFD | |
| Parts émises | - |
| Parts rachetées | - |
| Catégorie de parts RC | |
| Parts émises | 1 021,5116 ⁽²⁾ |
| Parts rachetées | - |

Souscriptions rachats (suite)

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| Catégorie de parts RD | |
| Parts émises | 1,5000 ⁽³⁾ |
| Parts rachetées | - |

(2) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022.

(3) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022.

Commissions

| | |
|--|----------|
| Catégorie de parts IC | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 1 273,78 |
| Catégorie de parts ID | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 3 411,01 |
| Catégorie de parts RFC | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts RFD | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts RC | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Catégorie de parts RD | |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Frais de gestion

| | |
|---|------|
| Catégorie de parts IC | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,51 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts ID | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,51 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |
| Catégorie de parts RFC | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,66 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

Frais de gestion (suite)

| | | |
|---|--|---------------------|
| Catégorie de parts RFD | | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 0,65 |
| Commission de performance (frais variables) | | - |
| Rétrocession de frais de gestion | | - |
| Catégorie de parts RC | | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 1,00 ⁽⁴⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | | - |
| Rétrocession de frais de gestion | | - |
| Catégorie de parts RD | | |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | | 0,39 ⁽⁵⁾ |
| Commission de performance (frais variables) | | - |
| Rétrocession de frais de gestion | | - |

(4) La catégorie de parts RC ayant été créée le 27/06/2022, le taux présenté a été annualisé.

(5) La catégorie de parts RD ayant été créée le 27/06/2022, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

| |
|---|
| Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital |
| Néant |
| Autres engagements reçus et / ou donnés |
| Néant |

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|-------------------|----------|----------|----------------------------|
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | | |
| | Néant | | | |
| Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie | | | | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | | | | |
| | Néant | | | |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | | | | |
| | Néant | | | |
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| FR0000008997 | OFI RS LIQUIDITES | 520,5496 | 4 327,21 | 2 252 527,43 |

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| Total acomptes | | - | - | - | - |

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|
| Total acomptes | | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|---|---------------------|-----------------------------|
| Catégorie de parts IC | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 916 294,91 | 586 201,96 ⁽⁶⁾ |
| Total | 916 294,91 | 586 201,96 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 916 294,91 | 586 201,96 |
| Total | 916 294,91 | 586 201,96 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| Catégorie de parts ID | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 4 821,48 | - |
| Résultat | 1 551 336,92 | 1 511 661,49 ⁽⁷⁾ |
| Total | 1 556 158,40 | 1 511 661,49 |
| Affectation | | |
| Distribution | 1 554 812,40 | 1 508 365,92 |
| Report à nouveau de l'exercice | 1 346,00 | 3 295,57 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 1 556 158,40 | 1 511 661,49 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 716 503,4113 | 489 729,1959 |
| Distribution unitaire | 2,17 | 3,08 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|---|--------------------------|---------------------------|
| Catégorie de parts RFC | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 20,42 | 28,81 ⁽⁸⁾ |
| Total | 20,42 | 28,81 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 20,42 | 28,81 |
| Total | 20,42 | 28,81 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| Catégorie de parts RFD | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,01 | - |
| Résultat | 20,16 | 28,81 ⁽⁹⁾ |
| Total | 20,17 | 28,81 |
| Affectation | | |
| Distribution | 20,10 | 28,80 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,07 | 0,01 |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 20,17 | 28,81 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 10,0000 | 10,0000 |
| Distribution unitaire | 2,01 | 2,88 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| Catégorie de parts RC | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 1 132,26 ⁽¹⁰⁾ | - |
| Total | 1 132,26 | - |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 1 132,26 | - |
| Total | 1 132,26 | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|---|----------------------|---------------------------|
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |
| Catégorie de parts RD | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 1,74 ⁽¹¹⁾ | - |
| Total | 1,74 | - |
| Affectation | | |
| Distribution | 1,74 | - |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | - |
| Capitalisation | - | - |
| Total | 1,74 | - |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 1,5000 | - |
| Distribution unitaire | 1,16 | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

(1) Premier exercice

(6) Le fonds et la catégorie de parts IC ont été créés le 10/07/2020.

(7) Le fonds et la catégorie de parts ID ont été créés le 10/07/2020.

(8) Le fonds et la catégorie de parts RFC ont été créés le 10/07/2020.

(9) Le fonds et la catégorie de parts RFD ont été créés le 10/07/2020.

(10) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022.

(11) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|---|--------------------|-----------------------------|
| Catégorie de parts IC | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -330 169,96 | -82 229,41 ⁽¹²⁾ |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -330 169,96 | -82 229,41 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -330 169,96 | -82 229,41 |
| Total | -330 169,96 | -82 229,41 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 416 114,6347 | 189 910,8162 |
| Distribution unitaire | - | - |
| Catégorie de parts ID | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -547 416,21 | -209 902,47 ⁽¹³⁾ |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -547 416,21 | -209 902,47 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -547 416,21 | -209 902,47 |
| Total | -547 416,21 | -209 902,47 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 716 503,4113 | 489 729,1959 |
| Distribution unitaire | - | - |
| Catégorie de parts RFC | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -8,05 | -4,37 ⁽¹⁴⁾ |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -8,05 | -4,37 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -8,05 | -4,37 |
| Total | -8,05 | -4,37 |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 10,0000 | 10,0000 |
| Distribution unitaire | - | - |
| Catégorie de parts RFD | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -7,74 | -4,37 ⁽¹⁵⁾ |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -7,74 | -4,37 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -7,74 | -4,37 |
| Total | -7,74 | -4,37 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 10,0000 | 10,0000 |
| Distribution unitaire | - | - |
| Catégorie de parts RC | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -1 126,68 ⁽¹⁶⁾ | - |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -1 126,68 | - |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -1 126,68 | - |
| Total | -1 126,68 | - |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 1 021,5116 | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Catégorie de parts RD | | |
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -1,63 ⁽¹⁷⁾ | - |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | -1,63 | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ |
|---|--------------|---------------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | -1,63 | - |
| Total | -1,63 | - |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | 1,5000 | - |
| Distribution unitaire | - | - |

(1) Premier exercice

(12) Le fonds et la catégorie de parts IC ont été créés le 10/07/2020.

(13) Le fonds et la catégorie de parts ID ont été créés le 10/07/2020.

(14) Le fonds et la catégorie de parts RFC ont été créés le 10/07/2020.

(15) Le fonds et la catégorie de parts RFD ont été créés le 10/07/2020.

(16) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022.

(17) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ | 10/07/2020 ⁽¹⁸⁾ |
|------------------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Actif net | | | |
| en EUR | 108 926 819,99 | 74 869 182,81 | 27 252 000,00 |
| Nombre de titres | | | |
| Catégorie de parts IC | 416 114,6347 | 189 910,8162 | 70 500,0000 |
| Catégorie de parts ID | 716 503,4113 | 489 729,1959 | 202 000,0000 |
| Catégorie de parts RFC | 10,0000 | 10,0000 | 10,0000 |
| Catégorie de parts RFD | 10,0000 | 10,0000 | 10,0000 |
| Catégorie de parts RC | 1 021,5116 | - | - |
| Catégorie de parts RD | 1,5000 | - | - |
| Valeur liquidative unitaire | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | 97,96 | 110,15 | 100,00 |
| Catégorie de parts ID en EUR | 94,98 | 110,15 | 100,00 |
| Catégorie de parts RFC en EUR | 97,63 | 109,95 | 100,00 |
| Catégorie de parts RFD en EUR | 94,85 | 109,95 | 100,00 |
| Catégorie de parts RC en EUR | 102,06 ⁽¹⁹⁾ | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | 102,12 ⁽²⁰⁾ | - | - |

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 ⁽¹⁾ | 10/07/2020 ⁽¹⁸⁾ |
|---|------------|---------------------------|----------------------------|
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts ID en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RFD en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts ID en EUR | 2,17 | 3,08 | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RFD en EUR | 2,01 | 2,88 | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | 1,16 | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts ID en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RFD en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | - | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | - | - | - |
| Capitalisation unitaire | | | |
| Catégorie de parts IC en EUR | 1,40 | 2,65 | - |
| Catégorie de parts ID en EUR | -0,76 | -0,42 | - |
| Catégorie de parts RFC en EUR | 1,23 | 2,44 | - |
| Catégorie de parts RFD en EUR | -0,77 | -0,43 | - |
| Catégorie de parts RC en EUR | 0,00 | - | - |
| Catégorie de parts RD en EUR | -1,08 | - | - |

(1) Premier exercice

(18) Date de création

(19) La catégorie de parts RC a été créée le 27/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(20) La catégorie de parts RD a été créée le 27/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| Dépôts | | | - | - |
| Instruments financiers | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | | | - | - |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | | | 106 668 588,88 | 97,93 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 106 668 588,88 | 97,93 |
| ACCOR SA VAR 04/02/2026 | EUR | 1 100 000,00 | 1 094 906,85 | 1,01 |
| ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027 | EUR | 1 150 000,00 | 1 025 340,00 | 0,94 |
| ALBION FINANCING 1SARL 5.25% 15/10/2026 | EUR | 1 200 000,00 | 1 068 930,00 | 0,98 |
| ALMIRALL SA 2.125% 30/09/2026 | EUR | 1 100 000,00 | 1 016 592,50 | 0,93 |
| ALTAREA 1.875% 17/01/2028 | EUR | 1 500 000,00 | 1 191 796,23 | 1,09 |
| ANS AG 6.0% 31/07/2025 | EUR | 1 000 000,00 | 962 800,00 | 0,88 |
| ARAMARK 3.125% 01/04/2025 | EUR | 1 000 000,00 | 969 586,11 | 0,89 |
| ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026 | EUR | 1 450 000,00 | 1 224 573,33 | 1,12 |
| ASHLAND SERVICES BV 2% 30/01/2028 | EUR | 1 400 000,00 | 1 208 760,00 | 1,11 |
| ATLANTIA SPA 1.875% 13/07/2027 | EUR | 1 200 000,00 | 1 030 606,03 | 0,95 |
| AUTOSTRADE PER L'ITALIA 1.75% 01/02/2027 | EUR | 1 350 000,00 | 1 200 567,95 | 1,10 |
| BELDEN INC 3.375% 15/07/2027 | EUR | 1 110 000,00 | 1 035 463,50 | 0,95 |
| BERRY GLOBAL INC 1.5% 15/01/2027 | EUR | 1 120 000,00 | 1 009 680,00 | 0,93 |
| CANPACK SA 2.375% 01/11/2027 | EUR | 1 250 000,00 | 994 112,85 | 0,91 |
| CARMILA SA 1.625% 30/05/2027 | EUR | 1 200 000,00 | 997 686,58 | 0,92 |
| CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028 | EUR | 1 270 000,00 | 1 051 494,74 | 0,97 |
| CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19/07/2026 | EUR | 1 300 000,00 | 1 266 963,47 | 1,16 |
| CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028 | EUR | 1 300 000,00 | 1 093 805,75 | 1,00 |
| CEMEX SAB DE CV 3.125% 19/03/2026 | EUR | 1 110 000,00 | 1 077 396,83 | 0,99 |
| CETIN GROUP BV 3.125% 14/04/2027 | EUR | 1 100 000,00 | 1 013 323,01 | 0,93 |
| CITYCON TREASURY BV 2.735% 15/01/2027 | EUR | 1 250 000,00 | 1 037 336,47 | 0,95 |
| CMA CGM SA 7.5% 15/01/2026 | EUR | 1 200 000,00 | 1 284 840,00 | 1,18 |
| CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026 | EUR | 1 150 000,00 | 1 112 669,72 | 1,02 |
| DARLING GLOBAL FINANCE 3.625% 15/05/2026 | EUR | 1 140 000,00 | 1 120 772,00 | 1,03 |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3% 29/05/2026 | EUR | 1 300 000,00 | 1 198 340,00 | 1,10 |
| DIC ASSET AG 2.25% 22/09/2026 | EUR | 1 300 000,00 | 754 844,11 | 0,69 |
| DOMETIC GROUP AB 3.0% 08/05/2026 | EUR | 1 210 000,00 | 1 154 613,49 | 1,06 |
| EASYJET FINCO BV 1.875% 03/03/2028 | EUR | 1 450 000,00 | 1 198 307,81 | 1,10 |
| ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.875% 12/01/2027 | EUR | 1 200 000,00 | 1 190 653,97 | 1,09 |
| ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026 | EUR | 1 400 000,00 | 1 214 220,00 | 1,11 |
| ELIS SA 1.625% 03/04/2028 | EUR | 1 200 000,00 | 1 043 091,78 | 0,96 |
| FAURECIA 2.375% 15/06/2027 | EUR | 1 320 000,00 | 1 109 839,50 | 1,02 |
| FNAC DARTY SA 2.625% 30/05/2026 | EUR | 1 250 000,00 | 1 190 257,81 | 1,09 |
| FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.386% 17/02/2026 | EUR | 1 140 000,00 | 1 067 972,93 | 0,98 |
| GESTAMP AUTOMOCION SA 3.25% 30/04/2026 | EUR | 1 100 000,00 | 1 051 036,25 | 0,96 |
| GETLINK SE 3.5% 30/10/2025 | EUR | 1 050 000,00 | 1 024 371,25 | 0,94 |
| GRIFOLS SA 1.625% 15/02/2025 | EUR | 750 000,00 | 715 896,88 | 0,66 |
| GRIFOLS SA 2.25% 15/11/2027 | EUR | 500 000,00 | 439 200,00 | 0,40 |

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022 (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|------------------|-------------|
| GRUENENTHAL GMBH 3.625% 15/11/2026 | EUR | 1 100 000,00 | 1 015 556,67 | 0,93 |
| HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 1.0% 13/04/2028 | EUR | 1 300 000,00 | 985 088,36 | 0,90 |
| HORNBACH BAUMARKT AG 3.25% 25/10/2026 | EUR | 1 000 000,00 | 947 532,88 | 0,87 |
| IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 3.875% 15/05/2027 | EUR | 1 450 000,00 | 1 239 846,67 | 1,14 |
| ILIAD SA 2.375% 17/06/2026 | EUR | 1 200 000,00 | 1 102 816,44 | 1,01 |
| INEOS FINANCE PLC 2.875% 01/05/2026 | EUR | 1 210 000,00 | 1 053 851,18 | 0,97 |
| INEOS STYROLUTION GROUP GMBH 2.25% 16/01/2027 | EUR | 1 430 000,00 | 1 182 324,00 | 1,09 |
| INPOST NA 2.25% 15/07/2027 | EUR | 1 200 000,00 | 1 004 880,00 | 0,92 |
| INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026 | EUR | 1 120 000,00 | 1 072 792,00 | 0,98 |
| INTL CONSOLIDATED AIRLIN 1.5% 04/07/2027 | EUR | 1 600 000,00 | 1 265 312,88 | 1,16 |
| IQVIA INC 2.875% 15/06/2028 | EUR | 1 330 000,00 | 1 191 463,88 | 1,09 |
| JAMES HARDIE INTL FIN 3.625% 01/10/2026 | EUR | 850 000,00 | 803 389,31 | 0,74 |
| JCDECAUX SA 2.625% 24/04/2028 | EUR | 1 300 000,00 | 1 184 127,26 | 1,09 |
| KENNEDY WILSON EUR REAL 3.25% 12/11/2025 | EUR | 1 200 000,00 | 953 436,16 | 0,88 |
| KRAFT HEINZ FOODS CO 2.25% 25/05/2028 | EUR | 850 000,00 | 793 259,59 | 0,73 |
| LEONARDO SPA 2.375% 08/01/2026 | EUR | 650 000,00 | 629 671,03 | 0,58 |
| LEVI STRAUSS CO 3.375% 15/03/2027 | EUR | 1 130 000,00 | 1 073 980,25 | 0,99 |
| LKQ EURO HDG BV 4.125% 01/04/2028 | EUR | 1 250 000,00 | 1 197 552,08 | 1,10 |
| MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028 | EUR | 1 400 000,00 | 1 035 616,44 | 0,95 |
| MERCIALYS SA 4.625% 07/07/2027 | EUR | 1 100 000,00 | 1 006 179,04 | 0,92 |
| MPT OPER PARTNERSHIP 0.993% 15/10/2026 | EUR | 1 200 000,00 | 920 611,73 | 0,85 |
| NETFLIX 3.625% 15/05/2027 | EUR | 1 000 000,00 | 966 833,33 | 0,89 |
| NEXI SPA 1.625% 30/04/2026 | EUR | 1 200 000,00 | 1 099 252,50 | 1,01 |
| NOKIA OYJ 3.125% 15/05/2028 | EUR | 1 200 000,00 | 1 163 098,36 | 1,07 |
| NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028 | EUR | 1 300 000,00 | 1 120 946,67 | 1,03 |
| OCI NV 3.625% 15/10/2025 | EUR | 1 200 000,00 | 1 080 274,50 | 0,99 |
| OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025 | EUR | 1 000 000,00 | 975 120,83 | 0,90 |
| ORANO SA 3.375% 23/04/2026 | EUR | 1 000 000,00 | 1 000 278,77 | 0,92 |
| ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028 | EUR | 1 200 000,00 | 1 060 957,50 | 0,97 |
| PEACH PROPERTY FINANCE GMBH 4.375% 15/11/2025 | EUR | 1 250 000,00 | 938 291,67 | 0,86 |
| PLAYTECH PLC 4.25% 07/03/2026 | EUR | 1 100 000,00 | 1 057 598,95 | 0,97 |
| PPF ARENA 1BV 3.125% 27/03/2026 | EUR | 1 160 000,00 | 1 114 926,85 | 1,02 |
| PROGROUP AG 3% 31/03/2026 | EUR | 1 200 000,00 | 1 072 500,00 | 0,98 |
| PVH CORP 3.125% 15/12/2027 | EUR | 1 240 000,00 | 1 138 358,66 | 1,05 |
| RENAULT SA 1.125% 04/10/2027 | EUR | 1 400 000,00 | 1 132 606,71 | 1,04 |
| REXEL SA 2.125% 15/06/2028 | EUR | 1 450 000,00 | 1 277 830,63 | 1,17 |
| ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028 | EUR | 1 400 000,00 | 1 129 156,58 | 1,04 |
| SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026 | EUR | 1 400 000,00 | 1 308 725,75 | 1,20 |
| SAMVARDHANA MOTHERSON AU 1.8% 06/07/2024 | EUR | 1 190 000,00 | 1 116 398,50 | 1,02 |
| SAPPI PAPIER HOLDING GMBH 3.625% 15/03/2028 | EUR | 1 400 000,00 | 1 224 405,00 | 1,12 |
| SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027 | EUR | 1 350 000,00 | 1 245 448,13 | 1,14 |
| SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028 | EUR | 1 150 000,00 | 992 450,00 | 0,91 |
| SMURFIT KAPPA TREASURY 1.5% 15/09/2027 | EUR | 1 020 000,00 | 919 224,00 | 0,84 |
| SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025 | EUR | 1 250 000,00 | 1 143 534,72 | 1,05 |
| SPCM SA 2% 01/02/2026 | EUR | 1 000 000,00 | 928 343,96 | 0,85 |

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022 (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| SPIE SA 2.625% 18/06/2026 | EUR | 1 200 000,00 | 1 154 773,97 | 1,06 |
| STANDARD INDUSTRIES INC 2.25% 21/11/2026 | EUR | 1 300 000,00 | 1 116 635,89 | 1,03 |
| SUDZUCKER INT FINANCE 5.125% 31/10/2027 | EUR | 1 300 000,00 | 1 333 262,19 | 1,22 |
| SUMMIT GERMANY LTD 2% 31/01/2025 | EUR | 1 030 000,00 | 903 207,00 | 0,83 |
| SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025 | EUR | 1 040 000,00 | 957 439,89 | 0,88 |
| SYNTHOS SA 2.5% 07/06/2028 | EUR | 1 200 000,00 | 937 206,67 | 0,86 |
| TECHNIP ENERGIES NV 1.125% 28/05/2028 | EUR | 1 200 000,00 | 981 096,99 | 0,90 |
| TELECOM ITALIA SPA 2.375% 12/10/2027 | EUR | 1 330 000,00 | 1 128 771,91 | 1,04 |
| TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028 | EUR | 1 000 000,00 | 924 958,70 | 0,85 |
| TEOLLISUUDEN VOIMA OYJ 2.625% 31/03/2027 | EUR | 1 100 000,00 | 1 023 872,47 | 0,94 |
| TEREOS FINANCE GRP I 4.75% 30/04/2027 | EUR | 1 200 000,00 | 1 103 535,00 | 1,01 |
| TEVA PHARM FNC NL II 1.875% 31/03/2027 | EUR | 1 300 000,00 | 1 065 845,07 | 0,98 |
| TITAN GLOBAL FINANCE PLC 2.75% 09/07/2027 | EUR | 760 000,00 | 703 609,24 | 0,65 |
| VALEO SA 1.625% 18/03/2026 | EUR | 900 000,00 | 820 759,93 | 0,75 |
| VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028 | EUR | 1 300 000,00 | 1 136 223,15 | 1,04 |
| VOLVO CAR AB 2% 24/01/2025 | EUR | 1 050 000,00 | 1 010 781,78 | 0,93 |
| WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025 | EUR | 1 000 000,00 | 977 247,95 | 0,90 |
| ZF EUROPE FINANCE BV 2.50% 23/10/2027 | EUR | 1 300 000,00 | 1 080 860,96 | 0,99 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Titres de créances | | | - | - |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Titres de créances négociables | | | - | - |
| Autres titres de créances | | | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Organismes de placement collectif | | | 2 252 527,43 | 2,07 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 2 252 527,43 | 2,07 |
| OFI RS LIQUIDITES | EUR | 520,5496 | 2 252 527,43 | 2,07 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | | | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | | | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | | | - | - |
| Autres organismes non européens | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | | | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | | - | - |
| Titres financiers empruntés | | | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | | | - | - |
| Autres opérations temporaires | | | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | - | - |

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022 (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| Contrats financiers | | | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Autres opérations | | | - | - |
| Autres instruments financiers | | | - | - |
| Créances | | | 20 150,00 | 0,02 |
| Dettes | | | -37 821,49 | -0,03 |
| Comptes financiers | | | 23 375,17 | 0,02 |
| ACTIF NET | | | 108 926 819,99 | 100,00 |



OFI HIGH YIELD 2027

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

OFI HIGH YIELD 2027
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI HIGH YIELD 2027 relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.03.28 18:12:18 +0200

